

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

Date de convocation

*Affichée et adressée
aux membres du Conseil
le 22 septembre 2022*

**Liste des délibérations
affichée et publiée sur le site
internet**

le 30 septembre 2022

Nombre de délégués

*En exercice : 73
Présents : 50
Votants : 65 jusqu'au point n°2022-
1-46
Et à partir de la question n°2022-1-47 :
66 votants*

Séance présidée par

Madame Sandrine DAUCHELLE

DEL 22-3-13

**CESSION DE 10 854 M² ISSUS DE
LA PARCELLE CADASTREE
SECTION ZC N° 272 SUR LA
COMMUNE DE NOYON AU
PROFIT DE LA SOCIETE LIDL
FRANCE LNC**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS NOYONNAIS

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, dans l'amphithéâtre de la Pépinière Eco-Industrielle du campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Madame Sandrine DAUCHELLE, Présidente, adressée aux délégués le 22 septembre deux mille vingt-deux.

Étaient présents : M. LEGER, Mme MARTINS, M. BÉRANGER, M. COTTART, M. DOLLE, M. WALLOIS, M. LAVIGNE, Mme ACHIN, M. ARGIER, M. DEFORCEVILLE Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY (*présent à partir de la question 2022-1-47*), M. DOISY M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. DELAVENNE, M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, M. DESACHY, M. DEGAUCHY (*suppléant de M. LEFEBVRE, absent*), M. FOUCHER, Mme DAUCHELLE, M. PAYEN, Mme FRANCOIS, M. LLOSE, Mme PONT, Mme DA SILVA, M. LANGEVIN, M. GOULLIEUX, Mme COPPENS, M. CLEMENT, M. MONNIER, M. FARAGO, Mme LESNE, Mme BUREAU BONNARD, M. BAJEUX, Mme HUGOT, M. GROSJEAN, Mme FONSECA, M. GRIOCHE, Mme LAMPAERT, Mme PONTHEUX, M. LEBRUN, Mme PICOT (*suppléante de M. BAREGE, absent*), M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. COGET, M. BARTOLI (*suppléant de M. WATREMEZ, absent*) M. BASSET, M. CRESSON (*suppléant de M. BARBILON*)

Avaient donné pouvoir : M. HARDIER pouvoir à M. DEPLANQUE, Mme CHAMPAGNE pouvoir à M. GRIOCHE, M. BANTIGNY pouvoir à M. BAJEUX, M. LOUVRIER pouvoir à M. WATTIAUX, Mme DUQUENNE-HORC pouvoir à M. DELAVENNE, M. PINCON par Mme MARTINS, M. NANCEL pouvoir à Mme OPAT, Mme VALCK pouvoir à Mme FRANCOIS, M. ELASSAD pouvoir à M. PAYEN Mme VANDEPUTTE pouvoir à M. LLOSE, M. DUBOIS pouvoir à M. GOULLIEUX, Mme LEMFEDEL pouvoir à Mme COPPENS, Mme WOITTEQUAND pouvoir à M. MONNIER, M. CAKIROGLU pouvoir à Mme PONT, M. DEGUISE pouvoir à Mme FONSECA.

Étaient absents et excusés : M. DOUCET, M. GODEFROY (*absent jusqu'à la question 2022-1-46*), M. BOISSELIER, M. GADACHA, Mme LAGANT, M. THIERRY, M. FETRE, et M. DEFOSSE.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Madame vanessa PONT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité par 65 voix pour (65 votants).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-14 et L3221-1 relatifs à la cession des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu les articles L5211-1 et L5221-3 du Code Général des collectivités territoriales ;

Considérant l'offre d'achat en date du 29 mars 2022 de la société LIDL France LNC, d'un montant de 651.240 € pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZC 272, formant une emprise de 10 854 m², sise Zone d'activités du Mont Renaud à Noyon ;

Considérant l'avis du service France Domaine en date du 04 mai 2022 évaluant le terrain d'une emprise de 10854 m² à 600 000 € ;

Considérant la convention d'occupation précaire s'appliquant à la parcelle ZC272, accordée au GAEC Souply frères B et B, domicilié au 280 rue de la vallée 60 400 Vauchelles, à compter du 1er janvier 2019 pour une durée d'une année, reconductible d'année en année ;

Considérant l'accord du GAEC Souply frères B et B en date du 09/09/2022 concernant la résiliation de la convention d'occupation précaire sur la parcelle concernée par la présente cession à compter du 31 décembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres présents de la Commission 3 (*Environnement, Travaux, Urbanisme, Habitat et Logement*), lors de la séance du lundi 19 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres présents de la Commission 1 (*Budgets, Moyens Généraux, Développement du Territoire, Economie, Emploi, Formation et Mobilité*), lors de la séance du lundi 19 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres présents du Bureau Communautaire, lors de la séance du mardi 20 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Madame la Présidente et après avoir entendu le rapport de Monsieur Pascal DOLLE, vice-président en charge de la Politique de la ville, du développement territorial, de la ruralité, des services à la population, du commerce et de l'artisanat ;

Après en avoir délibéré et à la majorité par 52 voix pour, 2 voix contre et 12 abstentions :

Article 1 : **APPROUVE** la cession directe, au profit de la société LIDL FRANCE LNC ou tout autre substitué, de l'emprise foncière globale d'une surface de 10 854 m², pour un montant de 651 240 €, soit 60€/m².

Article 2 : **PRÉCISE** qu'un projet de découpage parcellaire est en cours d'élaboration par un géomètre expert pour l'intégralité de l'emprise du projet.

Article 3 : **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte ou document en lien avec ce dossier.

Article 4 : DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait certifié conforme,

**Madame la Présidente,
Sandrine DAUCHELLE**



**La secrétaire de séance,
Vanessa PONT**



Certifié exécutoire
Par Madame la Présidente
Compte tenu de la réception
en Préfecture le 20/10/2022
et de la publication et
notification le 20/10/2022

**Madame la Présidente,
Sandrine DAUCHELLE**



Destinataires :
- Sous-préfecture ;
- Service urbanisme
- Archives ;
- Chrono.

Acte à classer

DEL-22-3-13

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-20T15-21-08.00 (MI240632981)

Identifiant unique de l'acte :

060-246000756-20220929-DEL-22-3-13-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CESSION DE 10 854 M² ISSUS DE LA PARCELLE REASTREE
SECTION ZC N. 272 SUR LA COMMUNE DE NANTON AU PROFIT
DE LA SOCIETE LIDL FRANCE LNC

Date de décision : 29/09/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. AlienationsActe : [DEL.22-3-13.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Annexe-DEL.22-3-13.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/10/22 à 15:21

Date 20/10/22 à 15:21

Date 20/10/22 à 15:25

Par [SAUVE Marie](#)Par [SAUVE Marie](#)

